

Compte-rendu du Conseil d'ED du 12/12/2022

Présents : BELLENGER Sandrine, BERNARD Nadine, BIICHLE Sabéha, BLOUIN Manuel, BRIAND Loïc, CAYOT Philippe, DUBREZ Laurence, HEYDEL Jean-Marie, LE SIGNOR Christine, MASSON David, MICHEAU Olivier, PERRUCHE Sylvain, POULIN-CHARRONNAT Bénédicte, PRETET Jean-Luc, RAOUL Francis, RIGAUD Thierry, SAVARY Stéphane, BARBUSSE Denis, DUBOIS Eline, GAILLOT Susie, GOERLINGER Alexandre, TORRES Julie

En visioconférence : MARTIN Alain, SCHNYDER Johann, CRINI Nadia, LEMAITRE Jean-François, MOUROT Laurent, SCHNYDER Johann, COT Sophie, LESVEN Jonathan

Absents excusés : AUBER Frédéric, BENEY Laurent, DELAGE-MOURROUX Régis, DELAUNAY Stéphane, FABBRI Olivier, FARA Emmanuel, GIRARD Corine, LLANES Catherine, WENDEHENNE David, ZELLER Marianne

Absents: HERBEIN Georges, GUENARD Sophie, PETERSCHMITT Yvan, PETIT Sandrine, COUCHOUD Charlotte, HAYDAR Joulia

Secrétaires : Christelle CAILLOT - Martine GAUTHERON – Christelle BARBIER

Ouverture de la séance par Nadine BERNARD, Directrice de l'ED à 14h00

Ordre du jour .:

Ouverture de la réunion par des remerciements à Jean-Michel PETIT pour sa forte implication au bureau de l'ED ES pendant toutes ces années

1 – Bienvenue aux nouveaux membres du Conseil

- David MASSON : remplace Jean-Michel PETIT
- Philippe KREBS : membre extérieur jury Santé

2 - Concours 2023

Les auditions pour le concours auront lieu 4 – 5 – 6 juillet 2023 à Dijon

3 - Bilan de l'année 2022 (soutenances, inscriptions, finances, avis)

a) Soutenances : UB : 62 / UFC : 23

Total : 85 docteurs en 2022 (102 en 2021, 75 en 2020, 87 en 2019) : effet COVID

b) Inscriptions au 8 décembre 393 : 351 inscriptions effectives, 42 en voie de finalisation (368 en 2021 ;387 en 2020 fin novembre)

Nombre total des inscriptions ~ 403 (400 au final en 2021/2022, 401 en 2020/2021)

c) Bilan financier

Budget initial : 105 317 €

Total dépenses : 112 409 €

Supplément obtenu : 10 400 € (ce supplément a été obtenu grâce à des transferts financiers en provenance des budgets des EDs CP et SPIM suite à leurs autorisations)

Au 12 décembre, il reste en non consommé : 1009 €

Taux d'exécution pour les années précédentes :

Année 2019 : 93,5% (sur 102 122 €)

Année 2020 : 51.6 % (sur 107 591 €)

Année 2021 : 72,2% (sur 107 476 €)

- d) Avis favorable sur toutes les demandes de contrats doctoraux dans le cadre de l'appel à projets Région

A venir : futur appel à Candidature : FRFT – Doc (APP ITMO Cancer d'AVIESAN – Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé)

4 - Bourse mobilité-formation

La **bourse mobilité-formation** d'un montant de 2 000 € (1500€ mobilité + 500€ formation) est disponible pour chaque doctorant au cours de ses trois premières années de thèse (décision du Conseil de l'ED du 21 mars 2022)

Elle comprend un :

- **Volet mobilité** (1500€) : 3 vagues par an : février/mai/ septembre, pour présentation orale ou affichée à un congrès dont le plafond est conditionné par le lieu de déplacement : 300€ en France, 500€ Europe, 1000€ hors Europe.
- **Volet formation** : 500€ maximum pour participer aux **frais d'inscription** de formation à l'exception des charges liées à la formation « expérimentation animale » pour laquelle le montant du volet formation pourra être complété par une somme provenant du volet mobilité. Une demande préalable à la direction de l'ED devra être réalisée en indiquant le contenu de la formation, volume horaire et intérêt par rapport au projet du doctorant. En fonction du volume horaire, toutes ou une partie des heures pourront être validées en formation « hors catalogue ». La demande est prise en compte au « fil de l'eau »

L'accès à cette bourse mobilité-formation est conditionné à la participation des doctorants au FJC

5 - Formations

- a) Expérimentation animale
Nadine B et Philippe C prépare un règlement qui précisera les modalités de sélection. Les doctorants en 1ère année seront priorités. Une lettre d'engagement sera rédigée pour assurer l'engagement du doctorant.
- b) La fresque du climat : atelier par session de 3,5h / atelier à la formation d'animation 3,5h
Nadine B organise actuellement la mise en place des futurs ateliers en lien avec les formateurs sur les sites de Besançon et Dijon. A noter que Denis BARBUSSE, représentant des doctorants est formateur Fresque du Climat.

6 - Arrêté du 26 août 2022

Modifie l'arrêté du 2 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat. Les principales modifications concernent :

- a) Article 2 : mise en place de convention pour les unités rattachées à plusieurs ED
Une Unité de Recherche ne peut être rattachée qu'à une seule école doctorale ; Toute demande de rattachement à une autre école doctorale fera l'objet d'une convention entre écoles doctorales

- b) Article 10 : serment des docteurs relatif à l'intégrité scientifique. Chaque établissement fait évoluer sa charte du doctorat qui sera portée à la connaissance des directeurs d'unités de recherche, des directeurs de thèse. Le serment n'est pas obligatoire, un doctorant est libre de prêter ou non serment.
- c) Article 13 : comité de suivi individuel du doctorant réunit obligatoirement avant chaque ré-inscription". Pour le référent de thèse, le premier entretien se fait en présentiel. Un simple appel téléphonique suffira pour les années suivantes, sauf demande du doctorant d'un nouvel entretien. Le comité est vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'ED, au doctorant et au directeur de thèse

Fonctionnement actuel à l'ED ES : suivi individuel : Référent (rencontre 1 fois au cours de la 1^{ère} année de thèse et plus si souhaité + CSST (rencontre chaque année)

Les doctorants élus souhaitent une rencontre chaque année avec leur référent.

7 - Visite HCERES du 22 novembre 2022

Rencontre avec les membres de la direction

Rencontre avec les doctorants

8 – Points de discussions des doctorants élus

- a) Organisation FJC : appel à volontaires lors de la journée de rentrée ED ES
- b) Interruption des financements lors de cotutelle : vérification des financements lors de chaque inscription
- c) Congés : respect du contrat de travail : besoin d'une sensibilisation générale et d'une entraide entre doctorant et directeur de thèse lors de périodes denses
- d) Demande de lancement d'un questionnaire sur la qualité de vie au travail des doctorants

9 - Résultats IPDoc : Insertion Professionnelle des Docteurs

Enquête du Ministère (MESRI) de suivi de carrière des docteurs à laquelle sont soumis tous les Etablissements universitaires.

- N total de répondants = 401 (65% d'européens)
- Taux d'insertion global à S+3 en hausse : 97,2 % (+3,9 points depuis 2018)
- Le milieu socio-économique (hors milieu académique) reste le premier vecteur d'emploi (31,8 %)
- Stabilité dans les secteurs d'activité occupés par les docteurs d'UBFC par rapport à 2018
- Secteurs les plus représentés : Enseignement supérieur et recherche / Recherche et développement / Conseil, études, expertise
- Salaire net médian mensuel des docteurs UBFC employés en France = 2 170 €

10 -Collège doctoral UBFC

- a) Les différentes actions « au quotidien » du Bureau du Collège doctoral : réunions mensuelles, au cours desquelles sont débattues les actions que la Mission doctorale met ensuite en place :
- Evolutions légales
 - Dotations annuelles de chaque école doctorale
 - Répartition des Contrats doctoraux « établissements » entre ED
 - Coordination des politiques/pratiques doctorales entre ED (tant que faire se peut)
- b) Conséquence des actions concernant la durée et le financement des thèses : Les prolongations de thèses au-delà de la 6^{ème} année, année fixée comme une limite maximale par le texte de 2016, ont ainsi été conditionnées par le dépôt du manuscrit, encourageant donc fortement la soutenance de la thèse.
- c) Souhait des ES réunies en Bureau du collège doctoral de septembre 2022 : garder la structuration actuelle avec aménagements. : Présidence Etablissements / Groupements avec un Directeur et un co-directeur.

Clôture du Conseil par Nadine Bernard à 17h30.